

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 06.03.2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, ~~Mme Claudine LAWARREE MALOYER~~, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : Mme Claudine LAWARREE MALOYER ayant donné procuration à M. Christian GARRABOS.

Secrétaire de séance : M. Harold ECLAIRCY

OBJET : COMPTE DE GESTION - Lotissement 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveuse accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

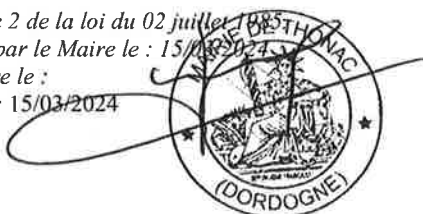
Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Thonac, le 15/03/2024

Le Maire,
Christian GARRABOS



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1978
Certifié exécutoire par le Maire le : 15/03/2024
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 15/03/2024



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

04502 - LOT DE PEYRUGE - THONAC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT DE PEYRUGE - THONAC					
Investissement	-5 758,91		-6 365,11		-12 124,02
Fonctionnement					
Sous-Total	-5 758,91		-6 365,11		-12 124,02
TOTAL II	-5 758,91		-6 365,11		-12 124,02
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-5 758,91		-6 365,11		-12 124,02